

Groupement Départemental des Syndicats **FORCE OUVRIÈRE**

SERVICES PUBLICS DE LA LOIRE



LA FORCE SYNDICALE

Bourse du Travail • Cours Victor Hugo • 42000 SAINT-ÉTIENNE • 04 77 43 02 95 •

contact • gdfoterritoriaux42@gmail.com • 06 32 78 94 30

ÉDITORIAL

Mes cher(e) s collègues,

Je ne peux commencer ce journal sans aborder les trois crises majeures que nous traversons :

La crise Covid :

Alors que le monde est aux prises avec la COVID-19, la démocratie joue un rôle vital, car elle assure la libre circulation de l'information, la participation à la prise de décision et l'application du principe de responsabilité dans le cadre de la lutte contre la pandémie. Pourtant, depuis le début, nous avons vu que, dans un certain nombre de pays, cette crise a été utilisée pour mettre à mal les processus démocratiques. La situation est particulièrement dangereuse où la démocratie n'est pas bien enracinée. Cette crise met également en évidence et aggrave des injustices longtemps négligées : de l'insuffisance des systèmes de santé aux lacunes en matière de protection sociale, de la fracture numérique à l'inégalité d'accès à l'éducation, ou de la dégradation de l'environnement à la discrimination raciale et à la violence à l'égard des femmes. En plus de faire payer un lourd tribut sur le plan humain, ces inégalités constituent elles-mêmes une menace pour la démocratie. Bien avant cette pandémie déjà, le mécontentement grandissait et la confiance dans les autorités publiques n'était pas au mieux. Le manque de perspectives entraînait malaise économique et troubles sociaux.

La crise ukrainienne :

Vladimir Poutine a choisi de lancer l'offensive le jeudi 24 février 2022. L'invasion russe de l'Ukraine a et aura des répercussions sur l'économie mondiale, notamment sur le prix des matières premières. Avec ce conflit, la crise humanitaire s'aggrave et pousse les populations à se réfugier à l'étranger, il aura aussi des conséquences sur la sécurité alimentaire qui pourraient limiter l'approvisionnement mondial en culture

de base, car la région de la mer Noire assure l'exportation de 12 % des calories alimentaires échangées dans le monde. De nouvelles pénuries alimentaires ou de nouvelles augmentations des prix pourraient provoquer des troubles sociaux et comme dans toute crise ce sont les plus pauvres et vulnérables qui sont le plus durement touchés.

La crise écologique :

Les conséquences du réchauffement climatique pourraient s'avérer plus dramatiques que prévu, selon le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Il est indispensable d'agir maintenant, pour ne pas laisser passer la « très courte fenêtre d'opportunité » que possède l'humanité pour enrayer le réchauffement climatique.

En 2022, nous sommes en France dans une année électorale à plusieurs étages : La présidentielle en avril suivie des législatives en juin et enfin des professionnelles dans la fonction publique en décembre. Ces crises que nous traversons nous montrent combien la démocratie est fragile aujourd'hui. Nous avons la chance de pouvoir faire bouger les choses par les urnes, nous devons donc en tant que citoyens et agents du service public (titulaires comme contractuels) jouer notre rôle en élisant les personnes les plus compétentes à nos yeux.

En tant que syndicaliste Libre et Indépendant engagé à Force Ouvrière, je ne vous dirai pas pour qui voter aux scrutins politiques, mais je vous invite à lire le rapport du GIEC et les Programmes des candidats afin de faire les bons choix, car cette année **LE DROIT DE VOTE** en France est plus que jamais un **DEVOIR** à mes yeux.

Le Secrétaire départemental,
Philippe VIALARD

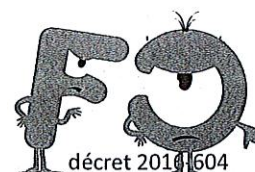
Soucieux que les agents de chaque collectivité puissent avoir accès à l'information syndicale de Force Ouvrière, nous souhaitons nous assurer que nos publications vous soient remises avant d'envisager d'autres modes de diffusion le cas échéant.

Aussi, nous vous serions reconnaissants, de nous faire parvenir un mail de bonne réception à foterritoriaux42@gmail.com

Votre adresse mail ne sera pas utilisée et ne figurera dans aucun mailing.

Grilles indiciaires de la catégorie C

mises à jour au 1er janvier 2022 – valeur du point = 4,6860 €



C1

Ech	Durée	Brut	Maj.	Trait. Brut	Indem.Comp.	C.S.G	CNRACL	R.D.S.	Trait. Net	GRADES
1	1 an	367	343	1 607,30	13,88	145,28	178,41	7,90	1 289,59	Adj. Technique Adj. Administratif Agt Social Adj. d'Animation Adj du Patrimoine Opérateur APS Sapeur Pompier
2	1 an	368	343	1 607,30	13,88	145,28	178,41	7,90	1 289,59	
3	1 an	370	343	1 607,30	13,88	145,28	178,41	7,90	1 289,59	
4	1 an	371	343	1 607,30	13,88	145,28	178,41	7,90	1 289,59	
5	1 an	374	345	1 616,67	13,96	146,13	179,45	7,94	1 297,11	
6	1 an	378	348	1 630,73	14,08	147,40	181,01	8,01	1 308,39	
7	3 ans	381	351	1 644,79	14,20	148,67	182,57	8,08	1 319,66	
8	3 ans	387	354	1 658,84	14,32	149,94	184,13	8,15	1 330,94	
9	3 ans	401	363	1 701,02	14,69	153,76	188,81	8,36	1 364,78	
10	4 ans	419	372	1 743,19	15,05	157,57	193,49	8,56	1 398,62	
11	4 ans	432	382	1 790,05	15,46	161,80	198,70	8,79	1 436,22	

C2

Ech	Durée	Brut	Maj.	Trait. Brut	Indem.Comp.	C.S.G	CNRACL	R.D.S.	Trait. Net	GRADES
1	1 an	368	343	1 607,30	13,88	145,28	178,41	7,90	1 289,59	Adj. Tech. Pal 2°cl Adj. Adm. Pal 2°cl ATSEM Pal 2°cl Agt Social Pal 2°cl Aux. Soins Pal 2°cl Aux. Puer. Pal 2°cl Adj. Anim. Pal 2°cl Adj Patrim. Pal 2°cl Garde Champ.chef Gardien Brigad. PM Opér. Qual. APS Caporal
2	1 an	371	343	1 607,30	13,88	145,28	178,41	7,90	1 289,59	
3	1 an	376	346	1 621,36	14,00	146,55	179,97	7,96	1 300,87	
4	1 an	387	354	1 658,84	14,32	149,94	184,13	8,15	1 330,94	
5	1 an	396	360	1 686,96	14,57	152,48	187,25	8,29	1 353,50	
6	1 an	404	365	1 710,39	14,77	154,60	189,85	8,40	1 372,30	
7	2 ans	416	370	1 733,82	14,97	156,72	192,45	8,52	1 391,10	
8	2 ans	430	380	1 780,68	15,38	160,96	197,66	8,75	1 428,70	
9	3 ans	446	392	1 836,91	15,86	166,04	203,90	9,02	1 473,81	
10	3 ans	461	404	1 893,14	16,35	171,12	210,14	9,30	1 518,93	
11	4 ans	473	412	1 930,63	16,67	174,51	214,30	9,48	1 549,01	
12		486	420	1 968,12	16,99	177,90	218,46	9,67	1 579,09	

C3

Ech	Durée	Brut	Maj.	Trait. Brut	Indem.Comp.	C.S.G	CNRACL	R.D.S.	Trait. Net	GRADES
1	1 an	388	355	1 663,53	14,36	150,37	184,65	8,17	1 334,70	Adj. Tech. Pal 1°cl Adj. Adm. Pal 1°cl ATSEM Pal 1°cl Agt Social Pal 1°cl Aux. Soins Pal 1°cl Aux. Puer. Pal 1°cl Adj. Anim. Pal 1°cl Adj Patrim. Pal 1°cl Ga. Champ.chef Pal Opérateur Pal. APS Caporal chef
2	1 an	397	361	1 691,65	14,61	152,91	187,77	8,31	1 357,26	
3	2 ans	412	368	1 724,45	14,89	155,87	191,41	8,47	1 383,58	
4	2 ans	430	380	1 780,68	15,38	160,96	197,66	8,75	1 428,70	
5	2 ans	448	393	1 841,60	15,90	166,46	204,42	9,05	1 477,57	
6	2 ans	460	403	1 888,46	16,31	170,70	209,62	9,28	1 515,17	
7	3 ans	478	415	1 944,69	16,79	175,78	215,86	9,55	1 560,29	
8	3 ans	499	430	2 014,98	17,40	182,13	223,66	9,90	1 616,68	
9	3 ans	525	450	2 108,70	18,21	190,61	234,07	10,36	1 691,88	
10		558	473	2 216,48	19,14	200,35	246,03	10,89	1 778,35	

L'URGENCE À RATTRAPER LE POUVOIR D'ACHAT

Avec FORCE OUVRIÈRE, les agents revendiquent toujours, entre autres :

– un rattrapage de la perte de pouvoir d'achat (en recul de 6 % en 2021 et de 20 % en vingt ans)

– un dégel du point d'indice (bloqué depuis 2010 [hormis en 2016-2017] et une refonte de la grille indiciaire

– des mesures générales et non quelques mesures catégorielles.

À l'occasion des grèves et manifestations du 27 janvier 2022, dans toute la France,

FO a pointé l'échec de la politique salariale du gouvernement vis-à-vis des fonctionnaires !

Livrets carrière FO :

Flachez ici !

pour les découvrir
et vous informer



CATÉGORIE C : UNE REVALORISATION EN TROMPE L'ŒIL

La ministre de la Fonction publique s'est targuée de revaloriser les agents de catégorie C pour que le 1^{er} échelon de la grille C1 ne soit plus en dessous du SMIC. Un exploit !

Dans le même temps, elle a indiqué revaloriser les grilles de cette catégorie.

En effet, le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 revalorise, à compter du 1^{er} janvier 2022, l'échelonnement indiciaire afférent aux échelles de rémunération C1, C2 et C3 et de nouvelles grilles ont été mises en œuvre.

À première vue, il y a bien une revalorisation, cependant un examen plus approfondi démontre que cela n'est pas vraiment le cas.

En fait, le gouvernement s'est contenté de reporter la hausse du SMIC sur les premiers échelons de la grille C1 et ceux de la grille C2, dans une moindre mesure.

Ces mesures ont automatiquement entraîné un tassement de la grille puisque la revalorisation n'a pas été reportée sur tous les échelons.

Pire, la dernière revalorisation du 1^{er} échelon a eu pour effet de faire que les catégories C et B démarrent au même niveau (indice 343).

De même, les quatre premiers échelons de la grille C1 et les deux premiers de la grille C2 sont au même indice, supprimant ainsi le déroulement de carrière pendant plusieurs années.

Cette politique, dite des revalorisations ciblées, porte en elle le germe de la désagrégation de notre grille indiciaire, et donc du principe de carrière inscrit dans notre statut.

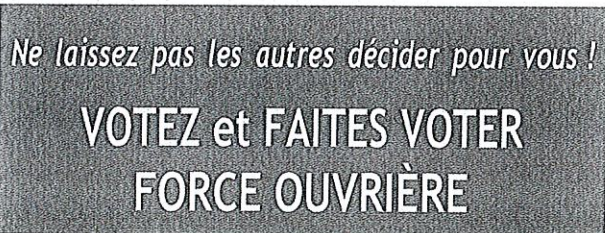
Elle est inacceptable ! Seules la revalorisation du point d'indice et une réelle amélioration des grilles indiciaires assureront une carrière attractive pour les fonctionnaires territoriaux.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 8 DÉCEMBRE #2022enforce

Le 8 décembre 2022, les Agents de la Fonction Publique Territoriale éliront leurs représentants au sein :

• des Comités Sociaux Territoriaux [CST]

Nés de la fusion des Comités Techniques [CT] et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail [CHSCT], ils traitent des organisations collectives



• des Commissions Administratives Paritaires [CAP]

Elles traitent de la carrière individuelle des agents titulaires, qu'ils soient en activité, en détachement ou mise à disposition et en congé parental



• des Commissions Consultatives Paritaires [CCP]

Elles traitent de la carrière individuelle des agents contractuels, agents stagiaires et en disponibilité.

QU'EST-CE QU'UN SYNDICAT ?

Un syndicat est une association de personnes dont l'objectif est la défense d'intérêts professionnels communs. Il est chargé de négocier les conditions et l'organisation du travail avec l'employeur, en accord avec les remarques et revendications des agents.

À FORCE OUVRIÈRE, nous sommes un syndicat libre et indépendant à l'égard des gouvernements, des partis politiques, des religions et de toutes influences extérieures.

C'est la garantie de servir en toutes circonstances vos intérêts.

Le syndicat est là pour recueillir vos doléances, vous représenter dans les instances, C.T., C.A.P., C.H.S.C.T., défendre les agents en commission de réforme, conseil de discipline, informer, rédiger les tracts, organiser les actions, aider les collègues qui rencontrent des difficultés professionnelles, etc.

C'est par l'action, la revendication, la négociation que l'on fait avancer les choses, pour tous et pour chacun.

La démocratie syndicale, telle que nous la concevons et la pratiquons à Force Ouvrière, assure à chaque syndiqué la garantie qu'il peut, à l'intérieur du syndicat, défendre librement son point de vue sur toutes les questions intéressant la vie et le développement de l'organisation.

Le syndicat c'est une ambiance, une convivialité, un esprit d'équipe, un esprit solidaire et une certaine faculté d'indignation assortie d'une authentique envie de mettre un terme à l'injustice.

**Nous sommes à votre écoute, et ce, en toute confidentialité.
N'hésitez pas à nous contacter.**

QUEL ENGAGEMENT ET COMBIEN ÇA COÛTE ?

Une cotisation auprès du syndicat d'affiliation est demandée. Elle permet notamment au syndicat de financer son activité, d'informer et défendre ses adhérents et de former les militants.

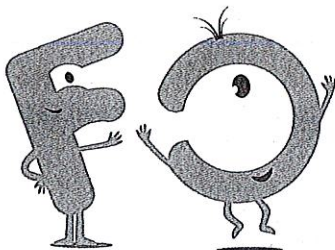
Cette cotisation permet de bénéficier d'un crédit d'impôt à hauteur de 66 % de la cotisation payée. Par exemple, si vous versez 50 € par an au syndicat, vous bénéficierez d'un crédit d'impôt de 33 €, soit seulement 17 € à votre charge.

Vous n'êtes absolument pas tenu de dire à votre employeur que vous avez adhéré à un syndicat. Vous avez également la possibilité de vous retirer du syndicat à tout moment.



FO Territoriaux Loire

Pour rejoindre le syndicat FORCE OUVRIÈRE des TERRITORIAUX de la LOIRE



Vous pouvez demander l'envoi d'un bulletin d'adhésion :

qq en nous adressant un mail à gdfoterritoriaux42@gmail

qq ou en téléphonant au 06 32 78 94 30

qq ou en le téléchargeant directement sur notre site internet à l'adresse suivante : fo-territoriaux42.fr

SITE WEB !

<http://www.fo-territoriaux42.fr>

Consultez le site des syndicats FO des services publics de la Loire